

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302.5 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.A.S

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 2 3

Néant Exercice N-1 clos le 13 1 0 3 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	366 427	373 648
	Production vendue { biens intracommunautaires services * }	215	214		
		217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	2 600	14 652
	Autres produits		230	3 465	18
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	372 491	388 318

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	220 804	227 791
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	62 785	54 956
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 104	244	1 139	763
	Rémunérations du personnel * Signé électroniquement le 22/11/2023 par JORIS MARTINEZ		250	75 619	59 697
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	14 469	12 031
	Dotations aux amortissements * Signed with universign A L'ORIGINAL		254	15 971	15 973
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262	2 078	1 875
	Total des charges d'exploitation (II)		264	392 865	373 084

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(20 373)	15 234
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1 120	417
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	1 590	1 781
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		300		754
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		276

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(20 843)	12 839
---	--	--	-----	----------	--------

B - RÉSULTAT FISCAL			312	314	20 843
---------------------	--	--	-----	-----	--------

Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	225	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997	
Deductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 tredecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 septuagies)	993						

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	354	20 618
--	--	--	-----	-----	--------

Déficits			356		
----------	--	--	-----	--	--

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
--	--	--	-----	--	--

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			370	372	20 618
---	--	--	-----	-----	--------

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.A.S</u>					Néant ☐ *								
Adresse de l'entreprise <u>29 BOULEVARD GASSENDI</u>					<u>04000 DIGNE LES BAINS</u>								
Numéro SIRET * <u>8 3 9 7 3 7 1 1 1 0 0 0 1 4</u>													
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>								
					Exercice N clos le <u>3 1 0 3 2 0 2 3</u>			Exercice N-1 clos le <u>3 1 0 3 2 0 2 2</u>					
		Brut 1			Amortissements - Provisions 2			Net 3			Net 4		
ACTIF													
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	10 000	012		10 000		10 000				
		Autres *	014	2 205	016	2 205							
	Immobilisations corporelles *		028	147 720	030	73 651	74 069	90 040					
	Immobilisations financières * (1)		040	10 020	042		10 020	10 000					
	Total I (5)		044	169 945	048	75 856	94 089	110 040					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052								
	Marchandises *		060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070								
		Autres * (3)	072	119 107	074		119 107	49 921					
Valeurs mobilières de placement		080	2 992	082		2 992	68 000						
Disponibilités		084	4 013	086		4 013	34 848						
Charges constatées d'avance *		092	2 401	094		2 401	2 977						
Total II		096	128 513	098		128 513	155 747						
Total général (I+II)		110	298 458	112	75 856	222 602	265 786						
PASSIF					Exercice N NET 1			Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Signé électroniquement le 22/11/2023 par JORIS MARTINEZ				120	5 000	5 000						
	Ecarts de réévaluation				124								
	Réserve légale				126	500	500						
	Réserves réglementées *				130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)				132	56 770	43 931						
	Report à nouveau				134								
	Résultat de l'exercice				136	(20 843)	12 839						
	Subventions d'investissement				137								
	Provisions réglementées				140								
	Total I				142	41 427	62 270						
Provisions pour risques et charges Total II				154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	134 261	167 289						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	14 318	7 931						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)				172	32 596	28 297						
	Produits constatés d'avance				174								
	Total III				176	181 176	203 517						
Total général (I + II + III)				180	222 602	265 786							
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	20					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	26 560		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

Signé électroniquement le 22/11/2023 par
JORIS MARTINEZ

 Signed with
universign


CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 222 602.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 366 426.67 Euros et dégageant un déficit de 20 843.25- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Signé électroniquement le 22/11/2023 par
JORIS MARTINEZ

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCG Art. 831-I/1)

Signed with
universign

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	2 205		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 000		
Installations générales agencements aménagements divers	139 179		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 038		
Emballages récupérables et divers	6 502		
TOTAL	147 720		
Autres participations			20
Prêts, autres immobilisations financières	10 000		
TOTAL	10 000		20
TOTAL GENERAL	169 925		20

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			2 205	2 205
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 000	10 000
Installations générales agencements aménagements divers			139 179	139 179
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 038	2 038
Emballages récupérables et divers			6 502	6 502
TOTAL			147 720	147 720
Autres participations			20	20
Prêts, autres immobilisations financières			10 000	10 000
TOTAL			10 020	10 020
TOTAL GENERAL			169 945	169 945

Signé électroniquement le 22/11/2023 par
JORIS MARTINEZ

 Signed with
universign

 **CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	2 205			2 205
Installations générales agencements aménagements divers	51 844	14 229		66 073
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	713	680		1 393
Emballages récupérables et divers	5 123	1 062		6 185
TOTAL	57 680	15 971		73 651
TOTAL GENERAL	59 885	15 971		75 856

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	14 229				
Matériel de bureau informatique mobilier	680				
Emballages récupérables et divers	1 062				
TOTAL	15 971				
TOTAL GENERAL	15 971				

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Produits à recevoir

Néant

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 741
Dettes fiscales et sociales	12 482
Autres dettes	1 671
Total	17 894

Signé électroniquement le 22/11/2023 par
JORIS MARTINEZ

 Signed with
universign

 **CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 401
Total	2 401

Signé électroniquement le 22/11/2023 par
JORIS MARTINEZ

 Signed with
universign

 **CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

A.A.S
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 29 BOULEVARD GASSENDI, 04000 DIGNE LES BAINS
839 737 111 RCS MANOSQUE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

L'an 2023,
Le 30 juin,
A 09:00,

Monsieur JORIS MARTINEZ,
demeurant 65 BOULEVARD VICTOR HUGO, 04000 DIGNE LES BAINS,

Associé unique de la société A.A.S,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Joris MARTINEZ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à -20 843 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -20 843 euros

Au compte "report à nouveau" débiteur
S'élevant ainsi à -20 843 euros

-20 843 euros

TROISIEME DÉCISION

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte de la convention conclue pendant l'exercice écoulé par la Société, savoir :

Convention de rémunération de présidence conclue entre la Société et :

- MARTINEZ Joris, Président
Rémunération nette perçue :

15 900 euros

Convention de trésorerie avec la SCI Gassendi :

35 000 euros

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, cette convention sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

JORIS MARTINEZ

A.A.S
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 29 BOULEVARD GASSENDI, 04000 DIGNE LES BAINS
839 737 111 RCS MANOSQUE

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 mars 2023

Monsieur JORIS MARTINEZ, associé unique et Président de la société A.A.S, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Vente de prêt-à-porter.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Développer l'activité et amélioration des résultats ainsi que la maîtrise des frais généraux afin de retrouver une situation nette positive.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 366 427 euros contre 373 648 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -1,93%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 065 euros contre 14 670 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -58,66%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 220 804 euros contre 227 791 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,07%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 62 785 euros contre 54 956 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,25%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 139 euros contre 763 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 49,28%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 75 619 euros contre 59 697 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 26,67%.

Le montant des charges sociales s'élève à 14 469 euros contre 12 031 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,26%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes contre 2 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 15 971 euros contre 15 973 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,01%.

Le montant des autres charges s'élève à 2 078 euros contre 1 875 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,83%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 392 865 euros contre 373 084 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,30%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -20 373 euros contre 15 234 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -233,73%.

Compte tenu d'un résultat financier de -470 euros (-1 364 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -20 843 euros contre 13 870 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -250,27%.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 276 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 se solde ainsi par une perte de -20 843 euros contre un bénéfice de 12 839 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -262,34%.

Au 31 mars 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 222 602 euros contre 265 786 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,25%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de -20 843 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Perte de l'exercice : -20 843 euros

Au compte "report à nouveau" débiteur -20 843 euros
S'élevant ainsi à -20 843 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 41 427 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler la convention conclue au cours de l'exercice écoulé qui doit être mentionnée sur le registre des décisions de l'associé unique :

Convention de rémunération de présidence conclue entre la Société et :

- MARTINEZ Joris, Président
Rémunération nette perçue : 15 900 euros

Convention de trésorerie avec la SCI Gassendi : 35 000 euros

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à DIGNE LES BAINS
Le 30 juin 2023

A.A.S
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 29 BOULEVARD GASSENDI, 04000 DIGNE LES BAINS
839 737 111 RCS MANOSQUE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 mars 2023

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à -20 843 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-20 843 euros
Au compte "report à nouveau" débiteur	-20 843 euros
S'élevant ainsi à -20 843 euros	

Certifié conforme
Le Président